

22 avril 2014
Français
Original : arabe

Troisième session

New York, 28 avril-9 mai 2014

**Application de la résolution de 1995
sur le Moyen-Orient****Document de travail présenté par l'Iraq au nom des pays
membres de la Ligue des États arabes****I. Historique et faits nouveaux**

1. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a adopté un plan de travail en vue de l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient au moyen d'un dispositif comprenant trois volets essentiels :

a) Demander au Secrétaire général de l'Organisation et aux trois États coauteurs de ladite résolution d'organiser en 2012, en consultation avec les États de la région, une conférence portant sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme point de départ de l'application intégrale de ladite résolution (la conférence a été reportée);

b) Faire en sorte que la conférence soit le point de départ de l'application, dans son intégralité, de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient;

c) Choisir un facilitateur pour préparer la conférence et désigner un pays hôte.

2. Les États arabes ont salué le mandat énoncé à la Conférence d'examen de 2010, première évolution positive selon eux depuis la résolution de 1995.

3. Ils ont néanmoins constaté, à l'issue de la publication du document de 2010 sur le Moyen-Orient, une hésitation palpable de la part de certaines parties organisatrices de s'acquitter des obligations qui leur incombent, à la suite de déclarations incompatibles avec les responsabilités qu'elles avaient assumées. Les États arabes souhaitent appeler l'attention sur nombre de signes précurseurs négatifs qui ont mené à la situation actuelle, qu'ils jugent inadmissible;

a) La désignation du facilitateur et du pays hôte a traîné inutilement et sans motif valable pendant 16 mois, alors qu'elle aurait dû se faire dans le mois qui a suivi l'annonce de la tenue de la conférence;



b) Depuis l'adoption du document final de 2010, certains organisateurs ont commencé à répéter que du fait qu'Israël n'avait pas participé aux négociations sur le document final et n'était pas partie au Traité, il ne s'estimait ni concerné ni lié par lui; ils ont donc demandé aux États arabes de faire des concessions pour l'inciter à participer à la conférence.

Les États arabes tiennent à manifester leur perplexité face à l'attitude négative de certains organisateurs, comme s'ils découvraient soudain, après l'adoption du document final, qu'Israël n'était pas partie au Traité, ce qui les empêchait effectivement de s'acquitter des obligations qu'ils avaient contractées. Si tel était le cas, les États arabes se demandent pourquoi les parties ont accepté une responsabilité sur le plan de l'application et présenté la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient comme étant la clef de voûte de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie;

c) Nombre d'organisateur ont souligné la nécessité d'introduire des questions et des éléments nouveaux dans le calendrier de travail de la Conférence, en marge du cadre convenu, de manière incompatible avec le mandat clair adopté à la Conférence d'examen de 2010, ce qui ouvrait la porte à la reprise de négociations sur tous les éléments qui avaient fait l'objet d'un accord, en invoquant le fait qu'Israël n'était pas partie au Traité originel;

d) Les organisateurs ont pris les États arabes de court lorsqu'ils ont annoncé sans les consulter le report de la conférence, pour laquelle ils n'ont pas arrêté de nouvelle date, et tenu ensuite des propos contradictoires;

e) Depuis la fin de la deuxième session du Comité préparatoire, le facilitateur et les organisateurs ont tenu des réunions consultatives avec les parties régionales concernées en vue de la préparation de la conférence, malgré la consternation des États arabes à la suite de son report, de la tenue de réunions consultatives dans un contexte flou (Glion, Glion 2 et 3), hors du cadre de l'ONU, et en l'absence de calendrier de travail précis. Les États arabes ont décidé néanmoins d'y participer de façon constructive afin d'empêcher les parties de leur faire porter la responsabilité de l'échec des pourparlers pendant les diverses phases;

f) Le facilitateur a annoncé à la fin des trois réunions de Glion, les 4 et 5 février 2014, que deux réunions préparatoires se tiendraient à Genève avant la troisième session du Comité préparatoire de la conférence d'examen de 2015. Les pays arabes ont été ensuite surpris que le facilitateur annonce le report de ces réunions jusqu'à la fin de la troisième session du Comité préparatoire, sous prétexte que trop de réunions et de conférences ayant trait au désarmement et à la sécurité étaient prévues en mars et en avril, comme si la tâche du facilitateur et des organisateurs se bornait à organiser une réunion parmi une multitude d'autres, qui n'était nullement prioritaire et ne primait en aucun cas sur les autres réunions et engagements;

g) Malgré le report de la conférence de 2012, les États arabes ont pris l'initiative d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des lettres dans lesquelles ils ont avalisé la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, rejoints en cela par la République islamique d'Iran. Israël est le seul État de la région du Moyen-Orient à ne pas l'avoir fait, ce dont le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale dans une lettre datée du 6 mars 2014.

II. La position arabe

4. D'après ce qui précède, les pays arabes souhaitent préciser une fois de plus, avant la conférence d'examen de 2015, ce qui suit :

- Les pays arabes ont fait nombre de concessions au cours des trois années écoulées et participé de façon constructive aux efforts visant à faire aboutir les préparatifs en vue de l'organisation de la conférence qui devait se tenir en 2012 et a été reportée. Ils n'acceptent en aucun cas de porter la responsabilité de l'échec des autres et rejettent la raison qui en est avancée, à savoir l'incapacité des pays de la région de s'entendre ou de parvenir à des solutions médianes;
- Les États arabes continueront de coopérer avec le facilitateur et les parties organisatrices au cours de la phase précédant la conférence d'examen de 2015, qui sera considérée comme étant cruciale, dans la mesure où les préparatifs se dérouleront dans le cadre du mandat adopté à la Conférence d'examen de 2010;
- Si la conférence qui devait se tenir en 2012 n'a pas lieu et si des négociations sérieuses ne sont pas engagées avant la conférence d'examen de 2015 en vue de l'application de la résolution sur le Moyen-Orient, les États arabes prendront les mesures qui s'imposent pour protéger leurs intérêts.

III. Recommandations

5. Les États arabes demandent à la troisième session du Comité préparatoire et aux États parties au Traité d'adopter les positions suivantes :

- a) Exprimer leur consternation à la suite de la lenteur des préparatifs en vue de la conférence qui devait se tenir en 2012 et a été reportée;
- b) Confirmer que la tenue de cette conférence n'est plus une demande régionale mais une responsabilité internationale qui a été décidée par consensus pendant la Conférence d'examen de 2010;
- c) Veiller à convaincre les organisateurs de respecter le mandat énoncé dans le plan de travail adopté à la Conférence d'examen de 2010 et à ne pas inscrire à l'ordre du jour des éléments qui dépasseraient le cadre des négociations relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient;
- d) Confirmer la nécessité de tenir, dans les meilleurs délais, la conférence qui devait se dérouler en 2012, assurer le suivi de l'application des textes qui en seraient issus et présenter un rapport détaillé à la conférence d'examen de 2015;
- e) Réaffirmer qu'il importe d'appliquer les accords conclus en 2010 sur le Moyen-Orient, qui sont la clef du succès de la conférence d'examen de 2015.